

Équilibre économique des réseaux et communication sur la fermeture du cuivre : les défis de demain pour une égalité numérique territoriale

L'Observatoire de la transition numérique des territoires a été dévoilé la semaine dernière. Si la couverture en fibre optique approche de son objectif, les réseaux d'initiative publique (Rip) sont sous pression et d'autres défis économiques, techniques et territoriaux se dessinent. La fermeture du réseau ADSL doit dès à présent faire l'objet d'une communication auprès de la population.

Par Lucile Bonnin

La publication de [l'Observatoire de la transition numérique des territoires](#) est attendue chaque année par les acteurs du numérique des territoires. Présenté officiellement le 12 mai et construit par InfraNum en partenariat avec la Banque des Territoires et l'Avicca, l'édition 2026 identifie les principaux défis à venir pour les infrastructures télécoms et numériques des territoires.

Quelques années en arrière, la préoccupation générale était celle du déploiement de la fibre optique via le Plan France très haut débit. Aujourd'hui, le chantier est largement avancé, et ce n'est plus l'état du déploiement de la fibre qui préoccupe le plus mais bien d'autres problématiques déterminantes pour le futur des territoires et sur lesquelles les associations d'élus, notamment l'Avicca, n'ont cessé d'alerter ces dernières années.

Certes le déploiement initial de la fibre est réussi avec « 40,6 millions de locaux raccordables en FttH » à fin 2024 et un niveau d'avancement qui atteint environ 91 % des objectifs. De même, avec environ 430 000 nouveaux locaux raccordables par an, environ 2,5 millions de locaux supplémentaires pourraient être rendus raccordables d'ici 2030. Mais la France entre désormais dans une phase aussi difficile que coûteuse...

Encore des défis économiques et techniques

Selon l'observatoire, le déploiement de la fibre « devrait atteindre 96 % à fin 2025 » mais « les derniers kilomètres à déployer s'avèrent les plus complexes : absence d'infrastructures existantes, coûts de génie civil élevés, linéaires plus longs à couvrir. Résultat : une hausse des coûts, une dégradation du modèle économique des Réseaux d'initiative publique (RIP), et une tarification devenue obsolète pour les opérateurs comme pour les collectivités ».

Cette fragilité économique des Rip est donc accentuée par le problème des raccordements complexes. Selon l'observatoire, environ 1 % des lignes au niveau national seraient concernées pour un coût moyen d'un raccordement complexe en zone RIP de 3 000 euros contre environ 200 à 400 euros pour un raccordement simple. Les auteurs du rapport évaluent à environ 260 000 lignes les raccordements complexes en zone RIP ce qui correspondrait à une somme d'environ 780 millions d'euros et jusqu'à 1,3 milliard d'euros au niveau national.

À ces défis économiques s'ajoutent un autre sujet plus technique : celui de « la résilience des réseaux, notamment face aux aléas climatiques ». Face à l'intensification des tempêtes, l'apparition de nouvelles zones inondables, la montée en puissance du vandalisme ou encore la grande vulnérabilité des infrastructures aériennes, les auteurs estiment que les infrastructures télécoms

<https://www.maire-info.com/am%C3%A3%C2%A9nagement-num%C3%A3%C2%A9rique-du-territoire/%C3%A3%C2%89quilibre-%C3%A3%C2%A9conomique-des-r%C3%A3%C2%A9seaux-et-communication-sur-la-fermeture-du-cuivre-les-d%C3%A3%C2%A9fis-de-demain-pour-une-%C3%A3%C2%A9galit%C3%A3%C2%A9-num%C3%A3%C2%A9rique-territoriale--article-30794>

doivent maintenant être pensées comme des infrastructures critiques. Mais là encore la facture sera difficile à régler, surtout du côté des Rip déjà fragilisés. Les estimations présentées dans l'observatoire sont très élevées, allant jusqu'à plus de 6,4 milliards d'euros pour la mise en place de certaines mesures de résilience (comme l'enfouissement des réseaux par exemple) en zone RIP.

Faute de prévenir, il faut maintenant guérir

Certains sujets ont donc visiblement été mal anticipés et la priorité est désormais d'assurer l'équilibre économique des réseaux d'initiative publique qui sont considérés comme essentiels à « l'égalité territoriale » .

« Déposée le 10 décembre 2025 puis examinée en commission des affaires économiques au Sénat début avril, la proposition de loi "Équilibre économique de l'exploitation des RIP par un mécanisme de péréquation" que j'ai initiée a été votée ce 8 avril à l'unanimité par l'ensemble des sénateurs et de façon transpartisane, y compris par les parlementaires du parti présidentiel », a indiqué Patrick Chaize, sénateur de l'Ain et président de l'Avicca, mardi dernier.

« La péréquation permettra de maintenir un tarif unique pour tous les réseaux fibres optiques, qu'ils soient publics ou privés, a-t-il poursuivi. Le fonds de péréquation partagera les sommes nécessaires pour garantir l'équilibre économique d'exploitation des RIP, selon des modalités confiées à l'Arcep. » Patrick Chaize espère désormais que la proposition adoptée par le Sénat soit enfin inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale ([lire Maire info du 27 novembre 2025](#)).

Accélérer la migration vers la fibre

L'observatoire insiste sur l'importance de concentrer les efforts sur un autre chantier qui, lui aussi, a longtemps été mis sur la touche au grand dam des associations d'élus, et notamment de l'AMF qui demande depuis plusieurs années la mise en place d'une instance tripartite neutre, État, associations de collectivités locales et opérateurs pour accompagner les usagers et les élus dans cette bascule du cuivre vers la fibre (campagne d'information nationale, numéro vert...). Une demande demeurée à ce jour insatisfaite.

Résultat, l'observatoire estime aujourd'hui qu'une campagne nationale est indispensable pour accélérer la migration vers la fibre. Le cas des entreprises est particulièrement intéressant car il montre qu'il existe encore des disparités territoriales importantes dans l'adoption de la fibre. Si 82 % des entreprises sont raccordées en Île-de-France, seulement 60 % le sont dans les communes rurales. Au total, 25 % des entreprises se considèrent mal informées sur la fin du cuivre. Pourtant, rappelons-le, le réseau cuivre va être complètement fermé à l'horizon 2030.

En 2024, la Direction générale des entreprises a publié un mémento, [L'essentiel pour les maires](#), et [un guide pratique](#) « conçu comme une foire aux questions afin de vous fournir les éléments de langage nécessaires et les démarches à suivre. » Si ces éléments sont précieux pour les maires, une campagne nationale à destination du grand public reste nécessaire car, comme le rappelle régulièrement l'AMF, ce ne sont pas les maires qui ont vocation à prendre en charge la communication des opérateurs.

<https://www.maire-info.com/am%C3%A3%C2%A9nagement-num%C3%A3%C2%A9rique-du-territoire/%C3%A3%C2%89quilibre-%C3%A3%C2%A9conomique-des-r%C3%A3%C2%A9seaux-et-communication-sur-la-fermeture-du-cuivre-les-d%C3%A3%C2%A9fis-de-demain-pour-une-%C3%A3%C2%A9galit%C3%A3%C2%A9-num%C3%A3%C2%A9rique-territoriale--article-30794>